

Enjeu I : Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'Homme et le milieu naturel

ORIENTATION DE PROTECTION, MISE EN VALEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (zone d'adhésion)

ORIENTATION I-1 : Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées		
SOUS-ORIENTATION I-1-1 : Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	SOUS-ORIENTATION I-1-2 : Co-construire, avec les collectivités et communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	SOUS-ORIENTATION I-1-3 : Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles
Mesure I-1-1-1 Décrire les interactions entre les hommes et les milieux naturels	Mesure I-1-2-1 Définir des règles de gestion des ressources adaptées aux réalités du territoire*	
Mesure I-1-1-2 Caractériser et suivre les dynamiques spatiales des activités humaines	Mesure I-1-2-2 Construire des outils de gestion des usages de l'espace	

OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE (zone de cœur)

OBJECTIFS I-1 : Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel			
SOUS-OBJECTIF I-1-1 Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	SOUS-OBJECTIF I-1-2 Produire, valoriser des données et organiser les connexions en vue de leur restitution au public	SOUS-OBJECTIF I-1-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	SOUS-OBJECTIF I-1-4 Organiser une surveillance renforcée de la zone de cœur
Mesure cœur CI-1-1-1 Inventorier et cartographier les habitats remarquables à fort intérêt patrimonial	Mesure cœur CI-1-2-1 Participer à l'alimentation et la gestion des collections floristiques et faunistiques issues du Parc amazonien de Guyane	Mesure cœur CI-1-3-1 Appuyer le déploiement des programmes pédagogiques existants et proposer des outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel	Mesure cœur CI-1-4-1 Organiser la brigade nature au sein de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane
Mesure cœur CI-1-1-2 Mettre en œuvre des dispositifs de suivi de l'évolution des conditions environnementales et de la biodiversité	Mesure cœur CI-1-2-2 Structurer et administrer les bases de données scientifiques du Parc national, les mettre en réseau avec les bases de données régionales et nationales, notamment dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP)	Mesure cœur CI-1-3-2 Développer des outils d'interprétation du patrimoine, aménager des sites patrimoniaux et sentiers touristiques en lieux de découverte	Mesure cœur CI-1-4-2 Définir et mettre en œuvre des programmes de surveillance ciblés sur la réglementation spécifique de la zone de cœur et les espaces à vocation de conservation prioritaire
	Mesure cœur CI-1-2-1 Participer à l'alimentation et la gestion des collections floristiques et faunistiques issues du Parc amazonien de Guyane	Mesure cœur CI-1-3-3 Accompagner la formation d'acteurs-relais dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable	Mesure cœur CI-1-4-3 Définir et animer une politique pénale en matière de police de l'environnement sur le territoire du Parc national
	Mesure cœur CI-1-2-1 Participer à l'alimentation et la gestion des collections floristiques et faunistiques issues du Parc amazonien de Guyane	Mesure cœur CI-1-3-4 Accompagner la formation d'acteurs-relais dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable	

Enjeu II : Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire

ORIENTATION DE PROTECTION, MISE EN VALEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (zone d'adhésion)

ORIENTATION II-1 : Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels		
SOUS-ORIENTATION II-1-1 Identifier les patrimoines culturels des territoires	SOUS-ORIENTATION II-1-2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales	SOUS-ORIENTATION II-1-3 Protéger, de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles
Mesure II-1-1-1 Favoriser les inventaires des patrimoines culturels menés sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane*	Mesure II-1-2-1 Soutenir la diffusion des résultats des rencontres scientifiques et programmes de recherche en sciences humaines et sociales menés sur les territoires	Mesure II-1-3-1 Développer un chantier spécifique sur le cadre normatif existant concernant la propriété intellectuelle collective et sa mise en œuvre locale
Mesure II-1-1-2 Compiler les données relatives aux patrimoines culturels mutualisées sous forme d'une base de données*	Mesure II-1-2-2 Encourager les initiatives d'enrichissement et de mise à disposition de fonds patrimoniaux*	
Mesure II-1-1-3 Faciliter la recherche scientifique sur le territoire dans le champ des sciences humaines et sociales	Mesure II-1-2-3 Améliorer ou créer des lieux de découverte du patrimoine culturel	
	Mesure II-1-2-4 Soutenir la réhabilitation de patrimoines bâtis d'exception*	

OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE (zone de cœur)

OBJECTIF II-1 : Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	
SOUS-OBJECTIF II-1-1 Identifier les patrimoines culturels des territoires	SOUS-OBJECTIF II-1-2 Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales
Mesure cœur CII-1-1-1 Favoriser les inventaires des patrimoines culturels menés sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane*	Mesure cœur CII-1-2-1 Soutenir la diffusion des résultats des rencontres scientifiques et programmes de recherche en sciences humaines et sociales menés sur les territoires
Mesure cœur CII-1-1-2 Compiler les données relatives aux patrimoines culturels mutualisés sous forme d'une base de données*	Mesure cœur CII-1-2-2 Encourager les initiatives d'enrichissement et de mise à disposition de fonds patrimoniaux*
Mesure cœur CII-1-1-3 Faciliter la recherche scientifique sur le territoire dans le champ des sciences humaines et sociales	Mesure cœur CII-1-2-3 Améliorer ou créer des lieux de découverte du patrimoine culturel*
	Mesure cœur CII-1-2-4 Soutenir la réhabilitation de patrimoines bâtis d'exception*

Enjeu III : Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté

ORIENTATION DE PROTECTION, MISE EN VALEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (zone d'adhésion)

ORIENTATION III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local				
SOUS-ORIENTATION III-1-1 Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services	SOUS-ORIENTATION III-1-2 Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes	SOUS-ORIENTATION III-1-3 Désenclaver les territoires	SOUS-ORIENTATION III-1-4 Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé	SOUS-ORIENTATION III-1-5 Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent
Mesure III-1-1-1 Faciliter la concertation avec les populations lors des choix d'équipements et services	Mesure III-1-2-1 Faire du territoire du Parc national une priorité dans le rattrapage du retard en équipements de base*	Mesure III-1-3-1 Soutenir le désenclavement physique du territoire	Mesure III-1-4-1 Améliorer l'offre de santé*	Mesure III-1-5-1 Animer un groupe de réflexion à l'échelle régionale en vue d'adapter la proposition de scolarisation aux besoins du territoire*
Mesure III-1-1-2 Accompagner l'introduction des nouveaux équipements et services*	Mesure III-1-2-2 Favoriser une meilleure gestion des déchets*	Mesure III-1-3-2 Appuyer l'amélioration des moyens de télécommunication sur le territoire		
Mesure III-1-1-3 Former les acteurs locaux à l'utilisation et à la maintenance des équipements*	Mesure III-1-2-3 Appuyer l'expérimentation pour la mise en œuvre d'équipements innovants adaptés aux modes de vie des habitants*			

OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE (zone de cœur)

OBJECTIF III-1 : Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets (éco responsabilité, réversibilité ...)
--

*Le PAG intervient exclusivement en tant que partenaire (technique, financier), facilitateur ou assistant à maîtrise d'ouvrage.

ORIENTATION I-2 : Protéger les paysages et les habitats remarquables				
SOUS-ORIENTATION I-2-1 Caractériser et cartographier la biodiversité et les conditions environnementales, assurer le suivi de leurs dynamiques	SOUS-ORIENTATION I-2-2 Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public	SOUS-ORIENTATION I-2-3 Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement	SOUS-ORIENTATION I-2-4 Mettre en œuvre la police de l'environnement	SOUS-ORIENTATION I-2-5 Limiter les impacts de la circulation des véhicules terrestres motorisés sur les voies et chemins
Mesure I-2-1-1 Caractériser et cartographier la biodiversité à différentes échelles	Mesure I-2-2-1 Participer à l'alimentation et à la gestion des collections floristiques et faunistiques issues du Parc amazonien de Guyane	Mesure I-2-3-1 Appuyer le déploiement des programmes pédagogiques existants et proposer des outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel	Mesure I-2-4-1 Organiser la brigade nature au sein de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane	
Mesure I-2-1-2 Caractériser et cartographier les conditions environnementales	Mesure I-2-2-2 Structurer et administrer les bases de données scientifiques du Parc national, les mettre en réseau avec les bases de données régionales et nationales	Mesure I-2-3-2 Développer des outils d'interprétation du patrimoine, aménager des sites patrimoniaux et sentiers touristiques en lieux de découverte	Mesure I-2-4-2 Définir et mettre en œuvre des programmes de surveillance en matière de police de l'environnement*	
	Mesure I-2-2-3 Restituer les travaux scientifiques menés sur le territoire du Parc national auprès des populations du territoire, des partenaires, des collectivités et du public	Mesure I-2-3-3 Accompagner la formation d'acteurs-relais dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable	Mesure I-2-4-3 Définir et animer une politique pénale en matière de police de l'environnement sur le territoire du Parc national	

OBJECTIF I-2 : Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur		
SOUS-OBJECTIF I-2-1 Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage	SOUS-OBJECTIF I-2-2 Évaluer les impacts environnementaux en vue de restaurer les écosystèmes dégradés	SOUS-OBJECTIF I-2-3 Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de cœur
Mesure cœur CI-2-1-1 Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage	Mesure cœur CI-2-2-1 Développer, suivre et communiquer sur les indicateurs de diagnostic d'impact des activités d'orpaillage	Mesure cœur CI-2-3-1 Organiser le suivi et l'analyse des données de surveillance et des indicateurs de lutte, dans le cadre de l'observatoire minier, afin d'optimiser la définition et le suivi des priorités d'actions*
Mesure cœur CI-2-1-2 Développer les collaborations avec les populations et leurs représentants dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre l'orpaillage illégal	Mesure cœur CI-2-2-2 Définir et mettre en œuvre des programmes de surveillance ciblés sur la réglementation spécifique de la zone de cœur et les espaces à vocation de conservation prioritaire	Mesure cœur CI-2-3-2 Renforcer la coopération entre les forces de l'ordre et les agents du Parc national, à tous les niveaux, pour optimiser le traitement des données de surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre sur le territoire
Mesure cœur CI-2-1-3 Définir et mettre en œuvre des programmes de surveillance ciblés en zone de cœur		Mesure cœur CI-2-3-3 Prioriser la lutte au profit des bassins de vie et de la zone de cœur*
		Mesure cœur CI-2-3-4 Développer les actions de coopération transfrontalière entre les forces de l'ordre françaises, brésiliennes et surinamaises*
		Mesure cœur CI-2-3-5 Structurer la brigade nature pour permettre la mise en œuvre d'un appui opérationnel des agents de l'établissement public du Parc national aux forces de l'ordre

ORIENTATION II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations			
SOUS-ORIENTATION II-2-1 Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale	SOUS-ORIENTATION II-2-2 Proposer des outils de médiation culturelle	SOUS-ORIENTATION II-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local	SOUS-ORIENTATION II-2-4 Développer des liens avec l'école
Mesure II-2-1-1 Soutenir les initiatives culturelles dans le cadre scolaire*	Mesure II-2-2-1 Développer un programme de sensibilisation aux cultures via des animations sur le territoire	Mesure II-2-3-1 Proposer des cycles de formation ou de formation-action	Mesure II-2-4-1 Proposer à l'Éducation nationale, un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable adapté aux contextes culturels
Mesure II-2-1-2 Soutenir les associations « culture wanted » sur le plan administratif et financier*	Mesure II-2-2-2 Appuyer la mise en œuvre d'ateliers de transmission des savoir-faire traditionnels dans le cadre scolaire ou périscolaire	Mesure II-2-3-2 Favoriser la reconnaissance de l'expertise locale autour des savoir-faire	Mesure II-2-4-2 Lancer des expérimentations pour proposer des cycles de conférences co-animées
	Mesure II-2-2-3 S'appuyer sur les nouvelles technologies pour développer des outils de médiation culturelle	Mesure II-2-3-3 Communiquer sur « l'offre culturelle » du territoire	
	Mesure II-2-2-4 Soutenir les projets d'équipement des langues du territoire (dictionnaires, manuels, grammaires) et d'éditions bilingues et trilingues concernant les cultures du territoire	Mesure II-2-3-4 Favoriser l'irrigation du territoire par le réseau de lecture publique (cyber-médiathèque, biblio-projets) en lien avec les bibliothèques scolaires, les bibliothèques associatives, les Points d'information jeunesse*	

OBJECTIF II-2 : Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales

ORIENTATION I-3 : Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal		
SOUS-ORIENTATION I-3-1 Consolider le dispositif de surveillance et d'alerte sur les activités d'orpaillage illégal	SOUS-ORIENTATION I-3-2 Assurer un diagnostic efficace des impacts environnementaux et humains de l'orpaillage illégal	SOUS-ORIENTATION I-3-3 Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national
Mesure I-3-1-1 Consolider le dispositif de surveillance de l'orpaillage illégal et renforcer les moyens d'action sur le territoire du Parc national	Mesure I-3-2-1 Développer, suivre et communiquer sur les indicateurs de diagnostic d'impact des activités d'orpaillage	Mesure I-3-3-1 Organiser le suivi et l'analyse des données de surveillance et des indicateurs de lutte, dans le cadre de l'observatoire minier, afin d'optimiser la définition et de suivi des priorités d'actions*
Mesure I-3-1-2 Développer les collaborations avec les populations et leurs représentants dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre l'orpaillage illégal		Mesure I-3-3-2 Renforcer la coopération entre les forces de l'ordre et les agents du Parc national, à tous les niveaux, pour optimiser le traitement des données de surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre
		Mesure I-3-3-3 Prioriser la lutte au profit des bassins de vie et de la zone de cœur*
		Mesure I-3-3-4 Développer les actions de coopération transfrontalière entre les forces de l'ordre françaises, brésiliennes et surinamaises*

OBJECTIF I-3 : Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées		
SOUS-OBJECTIF I-3-1 Connaître les ressources, les pratiques humaines et leurs interactions	SOUS-OBJECTIF I-3-2 Co-construire, avec les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces	SOUS-OBJECTIF I-3-3 Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles
Mesure cœur CI-3-1-1 Décrire les interactions entre les hommes et les milieux naturels	Mesure cœur CI-3-2-1 Définir des règles de gestion des ressources adaptées aux réalités du territoire	Mesure cœur CI-3-3-1 Appuyer le déploiement des programmes pédagogiques existants et proposer des outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel
Mesure cœur CI-3-1-2 Caractériser et suivre les dynamiques spatiales des activités humaines	Mesure cœur CI-3-2-2 Construire des outils de gestion des usages de l'espace	Mesure cœur CI-3-3-2 Développer des outils d'interprétation du patrimoine, aménager des sites patrimoniaux et sentiers touristiques en lieux de découverte
Mesure cœur CI-3-1-3 Évaluer l'intensité des pratiques humaines en zone de cœur et leurs impacts sur les ressources et les milieux naturels		Mesure cœur CI-3-3-3 Accompagner la formation d'acteurs-relais dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable

ORIENTATION II-3 : Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel	
SOUS-ORIENTATION II-3-1 Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle	SOUS-ORIENTATION II-3-2 Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures
Mesure II-3-1-1 Renforcer l'expression de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'informations	Mesure II-3-2-1 Créer des lieux d'expression culturelle*
Mesure II-3-1-2 Soutenir les projets de reconnaissance internationale*	Mesure II-3-2-2 Appuyer les actions de découverte du patrimoine local*
	Mesure II-3-2-3 Proposer des cycles de conférences co-animées
	Mesure II-3-2-4 Proposer une sensibilisation au contexte territorial des nouveaux arrivants sur le territoire

Principes généraux aux 3 enjeux

(A) Produire et partager des connaissances au service des enjeux du territoire, en s'appuyant sur la recherche et les connaissances des communautés locales

(B) Construire une gouvernance efficace pour le territoire dans laquelle se rencontrent la gouvernance locale et le système administratif et politique français

(C) Adapter les politiques publiques et les réglementations aux réalités des territoires

(D) Développer des coopérations avec les aires protégées et les pays de la zone américaine

(E) Intégrer les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane dans l'ensemble régional

ORIENTATION III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable					
SOUS-ORIENTATION III-2-1 Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable	SOUS-ORIENTATION III-2-2 Développer l'attractivité des territoires	SOUS-ORIENTATION III-2-3 Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local	SOUS-ORIENTATION III-2-4 Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité	SOUS-ORIENTATION III-2-5 Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes	SOUS-ORIENTATION III-2-6 Accompagner les porteurs de projets économiques
Mesure III-2-1-1 Appuyer l'élaboration de documents d'urbanisme et de documents de planification territoriale*	Mesure III-2-2-1 Améliorer la qualité paysagère des « portes d'entrée » du Parc national*	Mesure III-2-3-1 Construire et mettre en œuvre des dispositifs de formations professionnalisantes adaptées et favoriser les échanges d'expériences à l'échelle régionale et internationale	Mesure III-2-4-1 Implanter des équipements et services structurants pour le développement économique*	Mesure III-2-5-1 Promouvoir le tourisme durable et l'écotourisme	Mesure III-2-6-1 Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement de l'idée au projet et au montage administratif des dossiers
Mesure III-2-1-2 Élaborer et mettre en œuvre des schémas de développement touristique sur les communes du territoire*	Mesure III-2-2-2 Définir et mettre en œuvre une politique de promotion du territoire, des produits et des services locaux (artisanat, tourisme...)*	Mesure III-2-3-2 Soutenir l'émergence d'organisations professionnelles locales*	Mesure III-2-4-2 Accompagner la création d'entreprises structurantes «l'oué pilotes» sur le territoire*	Mesure III-2-5-2 Promouvoir des pratiques forestières et agricoles à faibles impacts environnementaux	Mesure III-2-6-2 Soutenir financièrement certaines activités économiques
Mesure III-2-1-3 Mener une réflexion sur la compatibilité entre les « zones de droits d'usage collectifs », les outils institutionnels existants et le développement souhaité par les habitants*	Mesure III-2-1-3 Mettre au point des références technico-économiques adaptées au territoire		Mesure III-2-4-3 Soutenir la valorisation économique des ressources et savoir-faire locaux par l'émergence de micro-filières*	Mesure III-2-5-3 Promouvoir l'artisanat local*	Mesure III-2-6-3 Faciliter l'accès aux subventions pour les porteurs de projets
Mesure III-2-1-4 Mener une action pour l'évolution de la « zone d'accès réglementés »*			Mesure III-2-4-4 Promouvoir les démarches visant à l'amélioration des produits et services proposés*	Mesure III-2-5-4 Mettre en place le suivi environnemental de l'activité minière et les démarches d'audits environnementaux*	Mesure III-2-6-4 Mobiliser les partenaires pour dispenser du conseil à la création et à la gestion d'entreprise
			Mesure III-2-4-5 Sécuriser l'accès au foncier dans le respect des règles coutumières, des outils d'aménagement du territoire et des enjeux environnementaux*	Mesure III-2-5-5 Renforcer la participation des collectivités et des communautés locales aux décisions relatives à l'activité minière*	Mesure III-2-6-5 Développer des chantiers spécifiques sur l'assouplissement de certaines activités réglementées
			Mesure III-2-4-6 Développer la connaissance de la filière touristique*	Mesure III-2-5-6 Favoriser le développement de retombées économiques directes des activités minières sur le territoire*	

OBJECTIF III-2 : Mettre en œuvre une politique d'accueil du public adaptée

Mesure cœur CIII-2-1
Concevoir et mettre en œuvre en concertation avec les communes et communautés autochtones et locales une politique et des règles d'accès à la zone de cœur

Mesure cœur CIII-2-2
Aménager des espaces, sites et itinéraires en zone de cœur pour faciliter sa découverte par le public

Mesure cœur CIII-2-2
Suivre la fréquentation des sites naturels de la zone de cœur et évaluer ses impacts sur les patrimoines naturels, paysagers et culturels